

Groupe de Travail « Allègement des tâches de Direction » 12.12.2018

Petit rappel historique :

Les Groupes de Travail sur la simplification des tâches de la direction d'école sont nés en 2014 suite aux « Chantiers Métier » ouverts en 2012 à l'initiative du SNUipp-FSU au niveau national.

Le ministère parlait toujours de "simplification" et c'est le SNUipp-FSU qui a toujours revendiqué "l'allègement".

Nous nous félicitons donc que ce terme soit repris dans le titre de ce GT départemental.

Contexte actuel :

au niveau national :

Hypothèse d'une loi ministérielle à paraître :

le ministre Blanquer devrait annoncer ses mesures à propos de la direction dans quelques semaines : Sur le statut ? La réduction de la charge de travail ?

au niveau départemental :

Sont en cours de rédaction à la dsden :

- Une circulaire sur l'absentéisme
- Un vademecum pour réponses aux questions les plus courantes
- Des fiches techniques
- :Protocole modalités d'accueil des élèves avec troubles du comportement

La dsden prépare également une réactualisation des sites des circonscriptions afin d'y stocker les docs utiles et en cours de validité (!)

Elle rappelle que les Equipes Educatives peuvent se faire sur le temps de classe si les parents concernés sont présents, en demandant la présence d'un remplaçant.

Ce que demandent les élu.es SNUipp-FSU 16 :

- A propos des mails :

- Envoi d'une lettre de diffusion à l'ensemble des collègues sur la parution des notes de service et circulaires départementales, afin que le directeur ou la directrice ne soit plus seul responsable de la diffusion des infos (chronophage et problème de sélection des infos).

- disparition des mails en doublon, voire triple (envoyé par la dsden, puis par la circo puis par le service concerné)

- Un engagement à limiter les enquêtes ; on a parfois l'impression que l'expéditeur demande des infos que l'on a déjà transmises, qu'il pourrait trouver dans les fichiers de la dsden.

-En réponse à une membre de la dsden qui justifie les dysfonctionnements par le manque de personnels dédiés, les élues SNUipp-FSU16 réaffirment leurs valeurs en argumentant leurs demandes et expliquent que les moyens devront être trouvés ensuite pour mettre en place les changements et supprimer les dysfonctionnements.

La dsden rappelle que certaines informations envoyées aux collègues via les boîtes mail des écoles, concernent et impliquent aussi le / la directeur/ trice de l'école : exemples : Ordes de Mission, RDV de Carrière, formation REP+ ...

Il s'avère qu'un nombre encore important de collègues ne consulte pas leur boîte académique.

L'administration et une Organisation Syndicale proposent une formation sur ce sujet ; les élu.es SNUipp-FSU16 pensent qu'un rappel de 10 min à chaque animation pédagogique suffit !

- A propos de la multiplicité des tâches :

- Possibilité de contacter des personnels ressources de la dsden pour aider à l'approche des nouveaux textes, la compréhension juridique de situations, la gestion des conflits...

Les élu.es SNUipp-FSU16 ont rappelé leurs mandats nationaux :

- Personnels d'aide à la direction (personnel formé et sous contrat pérenne)

- Le SNUipp-FSU porte auprès du ministère la mise en place d'une nouvelle grille de décharges, mieux adaptée à l'étendue des missions Cf le document « Quelle direction pour l'école ? »